

7.—Dépenses d'exploitation et d'entretien et recettes du ministère des Transports
relativement à l'aviation civile, années terminées le 31 mars 1946-1948—fin

Détail	1946	1947	1948
	\$	\$	\$
Revenus et recettes—fin			
Amendes—Loi et règlements de l'aéronautique.....	—	140	940
Droits d'atterrissage.....	115,593	157,217	343,129
Passages.....	354	2,776	—
Location d'aéroports.....	38,279	195,131	271,647
Location d'espace à l'extérieur et à l'intérieur des hangars.....	19,106	148,103	193,084
Location d'équipement.....	8,657	24,220	28,575
Location—quartiers des employés.....	52,750	59,038	62,396
Loyers divers.....	1,690	3,633	1,856
Service d'énergie.....	4,266	9,207	15,548
Concessions—			
Essence et huile.....	—	—	95,940
Taxi.....	—	—	6,326
Téléphone.....	—	—	1,575
Service téléphonique.....	—	—	22,047
Service radio-air-sol.....	26,374	27,524	58,880
Taxes des dépêches radiotéléphoniques.....	21,195	22,746	31,508
Recettes du mess.....	29,402	30,182	23,000
Recettes diverses.....	7,165	42,776	30,662
Remboursement de dépenses de l'année précédente.....	31,673	409,997	41,197
Totaux, revenus et recettes.....	360,371	1,143,659	1,348,450

Il n'existe pas de statistiques sur les frais d'exploitation aéronautique des gouvernements fédéral et provinciaux ou des particuliers, mais les immobilisations au titre de biens des voituriers commerciaux sont indiquées, pour la fin de 1947, au tableau 8.

8.—Coût des biens, recettes et dépenses des voituriers commerciaux par air, services
réguliers et autres au Canada, 1947

Détail	Voituriers commerciaux canadiens		
	Réguliers	Autres	Total
	\$	\$	\$
Biens—			
Avions.....	17,777,080	2,801,560	20,578,649
Moteurs d'avion.....	1,713,599	482,420	2,196,019
Bâtiments et ouvrages.....	3,433,226	529,364	3,962,590
Divers.....	2,763,453	701,549	3,465,002
Totaux, biens.....	25,687,358	4,514,902	30,202,260
Recettes et dépenses—			
Recettes.....	22,300,645	4,533,445	26,834,090
Dépenses.....	24,439,154	4,882,348	29,321,502

Employés et salaires.—Le personnel breveté de l'aviation civile ces récentes années est indiqué au tableau 4, p. 840. Toutefois, les chiffres comprennent les pilotes et les mécaniciens à l'emploi du gouvernement fédéral et des particuliers, de même que ceux qui ne sont pas employés au sens ordinaire du mot.